

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau études générales.*

CIRCULAIRE N° 160005/DEF/PMAT/EG/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur en 2007-2008.

Du 19 mars 2007

NOR D E F E 0 7 5 0 5 8 3 C

Références :

Instruction n° 492/DEF/EMAT/BPRH/SC du 27 juin 2006 (BOC, n° 24, texte n° 11 ; BOEM 770) modifiée.

Instruction n° 564/DEF/EMAT/PRH/PG du 17 juillet 2006 (BOC n° 1, 2007, texte n° 20 ; BOEM 770).

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 123.

La présente circulaire fixe, pour 2007-2008, le nombre de places offertes aux officiers de l'armée de terre, hors commissariat, pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du premier degré (EMS 1) et du second degré (EMS 2).

1. PLACES OFFERTES POUR LE CONCOURS DU DIPLÔME TECHNIQUE.

Le nombre des places offertes au concours en 2008 du diplôme technique (DT) de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST) de l'armée de terre, par filière, permettant une entrée en scolarité en 2008, sont définis dans le tableau ci-dessous :

Filières.	Concours « sur épreuves ».	Concours « sur titre ».
Langues et relations internationales (LRI).	5	5
Administration gestion logistique (AGL).	11	11
Sciences de l'homme et de la société (SHS).	8	7
Sciences de l'ingénieur (SI).	40	39
Systèmes d'informations (SINF).	20	20

Les places non pourvues, à l'issue du concours « sur titre », pourront être ouvertes aux candidats du concours « sur épreuves ».

Pour satisfaire aux besoins de l'institution, en fonction du niveau des candidats et avant la levée de l'anonymat, le jury du concours « sur épreuves » pourra également proposer de reporter des places d'une filière à une autre.

2. PLACES OFFERTES POUR LE CONCOURS DU COLLÈGE INTERARMÉES DE DÉFENSE.

Le nombre des places offertes au concours en 2007 d'admission au collège interarmées de défense (CID), permettant une entrée en scolarité au cours supérieur d'état-major (CSEM) en 2008 et au CID en 2009, est fixé à 130.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur du personnel militaire de l'armée de terre,*

Alain GILLES.